



Les membres du CESE lors de son installation en 2016

Le Comité économique social et environnemental de l'Aude est une instance participative départementale. En 2016, le CESE a été profondément modifié afin d'être plus représentatif de la société audoise et un acteur central de la nouvelle politique départementale de démocratie participative.

*C'est une instance de concertation, une force de proposition dont les contributions alimentent les réflexions des élus départementaux*



Les travaux des ateliers - février 2019

## SON FONCTIONNEMENT

- **Les réunions plénières**

Le CESE se réunit en séance plénière au moins une fois par an. Il présente le bilan d'activités et le bilan financier. Ces rencontres sont l'occasion de définir les orientations de travail et d'approfondir certains chantiers.

- **Les ateliers**

Le CESE organise librement ses groupes de travail en fonction des thèmes et des projets sur lesquels il souhaite travailler.

Pour construire ses avis et contributions, il peut faire appel à des intervenants externes ou solliciter l'intervention des élus et des services départementaux.

## SA COMPOSITION

Le CESE est composé de 57 organisations réparties en 3 collèges. Chaque organisation désigne en son sein un binôme paritaire (titulaire et suppléant).

- **Le collège des socio-professionnels : 30 sièges**

*Les chambres consulaires, des organisations socio-professionnelles et syndicales.*

- **Le collège du monde associatif : 15 sièges**

*Des associations des secteurs de la solidarité, de l'éducation populaire, de l'environnement, de la culture, du sport...*

- **Le collège des instances participatives et des personnalités qualifiées : 12 sièges**

*Conseils de développement, Conseil départemental des jeunes...*

L'ensemble des membres, titulaires et suppléants, sont destinataires de toutes les informations (invitations, comptes-rendus, événements...).

Chaque membre s'engage à consulter l'organisation qu'il représente et lui restitue les travaux réalisés par le CESE.

## Comité économique social et environnemental

La durée du mandat des membres est identique à celle des élus départementaux. La composition du CESE évolue régulièrement : changements de désignation au sein des organismes membres, remplacements de certains organismes non actifs.

### Le bureau du CESE

L'assemblée plénière a élu un bureau en respectant la parité.

Il se réunit tous les deux mois et assure le suivi du budget, les liens avec le Département, le suivi des différents ateliers et fixe les grandes orientations.

### Le bureau actuel

#### Président

Jacques Galantus (Chambre de métiers et de l'artisanat)

#### Vice-présidents

Michel Cano (personnalité qualifiée)  
Annie Lacombe (CFDT)

#### Membres

Françoise Boscus (Confédération paysanne)  
Geneviève Fournil (personnalité qualifiée)  
Violette Merklings (Aude Alzheimer)  
Jean-Claude Salas (FO)



La session plénière - avril 2019

### LE CESE : UNE INSTANCE PARTICIPATIVE DU DÉPARTEMENT



Valérie Dumontet, Jacques Galantus et André Viola

André Viola, président du Conseil départemental a désigné Valérie Dumontet, vice-présidente en charge de la démocratie et de la participation citoyenne, comme l'interlocutrice du CESE. Elle est informée des travaux conduits, participe aux assemblées plénières et assure le lien avec les autres vice-présidents du Département.

Le CESE est invité une fois par an à s'exprimer devant l'Assemblée départementale pour présenter ses travaux.

Il est systématiquement saisi par le Département pour apporter une contribution sur l'élaboration des schémas départementaux et sur le débat d'orientation budgétaire, documents structurant les politiques publiques départementales.

Il peut également être saisi par le président du Conseil départemental sur des sujets en lien avec les politiques départementales.

#### CONTACTS



Par mail à : [cese@aude.fr](mailto:cese@aude.fr)



Toutes les informations relatives au CESE sur le site du Département

<https://www.aude.fr/le-comite-economique-social-et-environnemental-de-laude-cese>